

**PREAVIS N° 246/2023**  
Compte n° 9141.40.51

relatif à une demande de crédit de **CHF 800'000.- TTC** pour le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression sur Chemin de la Fin et Chemin de la Fin-Dessus à Tannay/Commugny.



## Au Conseil intercommunal des SITSE

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. PREAMBULE

A la suite de diverses fuites importantes sur ce tronçon avec inondations de maisons et plusieurs centaines de milliers de francs dégâts, les SITSE ont décidé de remplacer entièrement la conduite principale d'eau potable sous pression (ESP) sous le Chemin de la Fin et le Chemin de la Fin-Dessus à Commugny et Tannay.

L'ancienne conduite en fonte Ø250mm sera abandonnée et remplacée par une nouvelle conduite en acier Ø300mm.

Les travaux se feront en deux étapes :

- Etape 1 (2023) : Remplacement du réseau ESP existant depuis le carrefour Chemin des Voirons - Chemin de la Fin jusqu'au Chemin de la Fin-Dessus et remplacement du réseau ESP sous le chemin de la Fin-Dessus (longueur environ 465m).
- Etape 2 (à moyen terme) : Remplacement du réseau ESP existant depuis le Chemin de la Fin-Dessus jusqu'au carrefour Chemin de la Fin – Route du Village – Chemin de la Gatillarde (longueur environ 380m).

### 2. DESCRIPTION DES TRAVAUX PREVUS / Etape 1

- Pose d'une conduite ESP en acier Ø300mm au Chemin de la Fin – Longueur d'environ 350m. Le choix de l'acier a été opté pour des raisons économiques. En effet, l'acier est moins cher en fourniture sur des diamètres supérieurs ou égales à 300mm par rapport à du PE ou de la fonte.
- Pose d'une conduite ESP en PE Ø160mm sur le Chemin de la Fin-Dessus – Longueur environ 115m. Dans ce cas-ci, le PE reste tout de même plus avantageux sur ce type de diamètre.
- Reprise des branchements ESP privés.

Les travaux doivent débuter en mai 2023 pour une durée de 5 mois.

### 3. COUT DES TRAVAUX

Les montants des travaux indiqués ci-dessous sont basés sur des demandes d'offres effectuées conformément aux règles des marchés publics.

A noter que le montant des travaux de génie-civil est basé sur des offres rentrées et les offres d'appareillages sur des estimations.

Le montant total des travaux s'élève à **CHF 800'000.- TTC**. Il se décompose de la manière suivante et comprend l'ensemble des prestations prévues :

Travaux d'appareillage conduite ESP	CHF 290'000.-
Travaux de génie-civil	CHF 345'000.-
Travaux de marquage et signalisation (route)	CHF 3'000.-
Honoraires BS&A- Phase d'étude	CHF 20'000.-
Honoraires BS&A- Phase d'exécution	CHF 40'000.-
Tests HAP	CHF 5'000.-
Divers et imprévus (environ 10%)	CHF 40'000.-

---

Montant brut HT	CHF 743'000.-
TVA 7.7 %	<u>CHF 57'211.-</u>
<b>Montant total TTC (arrondi) :</b>	<b><u>CHF 800'000.-</u></b>

- Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires à la réalisation de plans d'exécution et au suivi des travaux, ainsi que toutes les prestations géométriques correspondantes.
- Les prestations relatives à l'établissement et à la transmission à l'ECA des données au format SIRE ainsi que les démarches relatives à l'obtention des subventions de l'ECA sont également intégrées au montant des honoraires.
- Le montant des travaux ci-dessus ne tiennent pas compte des subventions versées par l'ECA.
- Le montant final de ces travaux sera amorti sur une durée maximale de 30 ans.

#### 4. CONCLUSION

En conclusion de son préavis n° 246/2023 le Comité de direction des SITSE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

VU le préavis n° 246/2023 relatif à une demande de crédit de **CHF 800'000.- TTC** pour le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression au Chemin de la Fin et Chemin de la Fin-Dessus sur les communes de Commugny/Tannay.

OUI les rapports des Commissions chargées de son étude ;

ATTENDU que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

**Le Conseil intercommunal des SITSE décide :**

- 1. d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus ;**
- 2. de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 800'000.- TTC ;**
- 3. de l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire.**
- 4. de l'autoriser à amortir ce montant sur une durée maximale de 30 ans.**

Founex, le 9 février 2023

Au nom du Comité de direction

Le Président :

Le Secrétaire :

C. Hilfiker

S. Breugelmans



